

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

STATUT ET OBLIGATIONS

Août 2005

NOTES EXPLICATIVES

Nom de l'organisme	Une étoile (*) accolée au nom de l'organisme signifie que ce dernier est visé par l'article 4 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) et qu'il n'est assujetti à celle-ci que dans la mesure prévue par une autre loi (la loi constitutive de l'organisme ou une loi particulière).
Colonne 01	(Budgétaire) organisme dont tout ou partie des dépenses sont prévues aux crédits qui apparaissent dans le budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale sous un titre autre qu'un crédit de transfert.
Colonne 02	(Assujetti à la LFP) organisme dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).
Colonne 03	(Subventionné) organisme dont le gouvernement ou un ministre nomme la majorité des membres ou des administrateurs et dont au moins la moitié des dépenses sont assumées directement ou indirectement par le fonds consolidé du revenu.
Colonne 04	(Plan stratégique) organisme devant établir un plan stratégique : # 1 : en tant qu'organisme budgétaire ; # 2 : parce que désigné à cette fin par le ministre dont il relève ; # 3 : en raison d'une disposition spécifique dans la loi qui le constitue.
Colonne 05	(Entente de gestion) une unité administrative de l'organisme ou l'organisme lui-même est lié par une entente de gestion conclue entre le ministre de qui il relève et le Conseil du trésor.

Colonne 06	(Rapport annuel de gestion) organisme devant préparer un rapport annuel de gestion en vertu du premier alinéa de l'article 24 de la Loi sur l'administration publique : # 1 : en tant qu'organisme budgétaire ; # 2 : parce que désigné à cette fin par le ministre dont il relève ; # 3 : en raison d'une disposition spécifique dans la loi qui le constitue.
Colonne 07	(Assujetti à la LFP) organisme dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique et qui est assujetti au chapitre III de la Loi sur l'administration publique en matière de gestion des ressources humaines. # 1 : Le chapitre III est inapplicable en partie à l'organisme soit en raison de dispositions particulières de sa loi constitutive, soit en raison de l'article 4 de la Loi sur l'administration publique et de dispositions de la loi constitutive de l'organisme ou d'une loi particulière.
Colonne 08	(Rémunération et conditions de travail) organisme à l'égard duquel le Conseil du trésor exerce les pouvoirs conférés par la loi au gouvernement de définir les conditions relatives à la détermination par un tel organisme : # 1 : de la rémunération # 2 : des conditions de travail de son personnel (article 37 de la Loi sur l'administration publique).
Colonne 09	(Visé par la Loi régime négo. conv. coll.) organisme assujetti à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q. c. R-8.2).
Colonne 10	(Gestion des dépenses) organisme assujetti au chapitre IV de la loi en matière de gestion des dépenses et des investissements. # 1 : Le chapitre IV est inapplicable en partie à l'organisme en raison de l'article 4 de la Loi sur l'administration publique et de dispositions de la loi constitutive de l'organisme ou d'une loi particulière.

Colonne 11	(Assujetti à la réglem. sur les contrats) organisme assujetti au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et organismes publics. # 1 : Des dispositions particulières sont prévues à la loi constitutive de l'organisme ou au Règlement même à l'égard de l'organisme.
Colonne 12	(Assujetti à une politique sur les contrats) entreprise du gouvernement devant adopter une politique portant sur les conditions de ces contrats.
Colonne 13	(Gestion des ressources information.) organisme assujetti au chapitre VI de la loi en matière de gestion des ressources informationnelles.
Colonne 14	(Acquisitions par le DGA) organisme devant procéder par le directeur général des achats pour ses acquisitions de biens et de certains services dans la mesure déterminée par règlement ou par décret du gouvernement.
Colonne 15	(Cond. trav. détermin. par gouv.) organisme dont les conditions de travail de ses employés sont déterminées par décret du gouvernement.
Colonne 16	(Visé par ACI) organisme assujetti à l'Accord sur le commerce intérieur, tel que modifié par le 6^{ème} protocole (non encore signé par toutes les parties) dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2005. Plus précisément : # 1 : organisme visé par l'annexe 502.1A de l'Accord et ayant l'obligation de faire rapport annuellement au Conseil du trésor sur les marchés publics conclus ; # 2 : organisme visé par l'annexe 502.3 de l'Accord ; # 3 : des dispositions particulières sont prévues à la législation concernant cet organisme.
Colonne 17	(Visé par AQO) organisme assujetti aux Annexes A, B et C de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario et ayant l'obligation de faire rapport annuellement au Conseil du trésor sur les marchés publics conclus. # 1 : Des dispositions particulières sont prévues à la législation concernant cet organisme.

Colonne 18	(Visé par AQNB) organisme assujetti en vertu de l'article 2.3 de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick et ayant l'obligation de faire rapport annuellement au Conseil du trésor sur les marchés publics conclus. # 1 : Des dispositions particulières sont prévues à la législation concernant cet organisme.
Colonne 19	(Visé par AQNY) organisme auquel s'applique la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York. # 1 : Des dispositions particulières sont prévues à la législation concernant cet organisme.
Colonne 20	(Compris dans le périmètre compt.) inclus dans le périmètre comptable du gouvernement : # 1 : consolidé ligne par ligne (organisme du gouvernement) ; # 2 : comptabilisé à la valeur de consolidation (entreprise du gouvernement). Note : Les informations contenues à cette colonne en date de novembre 2004 ont été mises à jour partiellement.
Colonne 21	(S.I.Q.) organisme devant faire affaire avec la Société immobilière du Québec en matière immobilière. # 1 : Des dispositions particulières sont prévues à la loi constitutive de cet organisme. # 2 : Certaines activités immobilières et services de cet organisme sont exclus. # 3 : Se référer à la réglementation applicable.

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (min. de la Santé et des Services sociaux) (Décrets no 855-2000 et no 509-2004)	X			X ¹		X ¹				X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Agence de l'efficacité énergétique (min. des Ressources naturelles et de la Faune) (L.R.Q., c. A-7.001)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Agence des partenariats public-privé du Québec (min. responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor) (L.R.Q., c. A-7.002)													X					X	X	X ¹	X
Agence métropolitaine de transport (min. des Transports) (L.R.Q., c. A-7.02)								X ^{1,2}	X									X	X		
Autorité des marchés financiers (min. des Finances) (L.R.Q., c. A-33.2)								X ^{1,2}	X							X ¹		X		X ¹	
Bibliothèque nationale du Québec (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. B-2.2)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X ¹
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (min. de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) (L.R.Q., c. B-7.1)								X ^{1,2}								X ¹				X ¹	
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (min. du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) (L.R.Q., c. Q-2)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (min. des Finances) (L.R.Q., c. A-33.2)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Caisse de dépôt et placement du Québec (min. des Finances) (L.R.Q., c. C-2)								X ^{1,2}				X									
Centre de recherche industrielle du Québec (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. C-8.1)												X				X ²		X		X ¹	
Centre de services partagés du Québec (min. des Services gouvernementaux) (L.Q. 2005, c. 7)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Comité de déontologie policière (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. P-13.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales* (min. de la Justice) (L.R.Q., c. T-16)							X			X ¹	X					X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commissaire à la déontologie policière (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. P-13.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commissaire au lobbying* (Assemblée nationale) (L.R.Q., c. T-11.011)							X ¹													X ¹	
Commissaire de l'industrie de la construction (min. du Travail) (L.R.Q., c. R-20)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE- MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ- TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR- MATION- NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (min. responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor) (L.R.Q., c. R-10)		X	X	X ²	X	X ²	X				X		X			X ¹	X	X	X		X
Commission consultative de l'enseignement privé (min. de l'Éducation, du Loisir et du Sport) (L.R.Q., c. E-9.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission d'accès à l'information (min. responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information) (L.R.Q., c. A-2.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (min. de l'Éducation, du Loisir et du Sport) (L.R.Q., c. C-32.2)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission de l'équité salariale (min. du Travail) (L.R.Q., c. E-12.001)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission de la capitale nationale du Québec (min. des Transports et min. responsable de la région de la Capitale-Nationale) (L.R.Q., c. C-33.1)			X					X ^{1,2}			X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission de la construction du Québec (min. du Travail) (L.R.Q., c. R-20)								X ^{1,2}	X			X				X ¹					

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE- MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ- TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR- MATION- NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Commission de la fonction publique (min. responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor) (L.R.Q., c. F-3.1.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission de la qualité de l'environnement Kativik (min. du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) (L.R.Q., c. Q-2)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X		X
Commission de la représentation* (Assemblée nationale) (L.R.Q., c. E-3.3)				X		X	X ¹			X ¹										X ¹	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (min. du Travail) (L.R.Q., c. S-2.1)							X ¹									X ¹		X			
Commission de protection du territoire agricole du Québec (min. de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) (L.R.Q., c. P-41.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. S-32.1)			X					X ^{1,2}			X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission de toponymie (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. C-11)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des biens culturels du Québec (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. B-4)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (min. de la Justice) (L.R.Q., c. C-12)	X			X ¹		X ¹			X	X	X		X	X	X	X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des lésions professionnelles (min. du Travail) (L.R.Q., c. A-3.001)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des normes du travail (min. du Travail) (L.R.Q., c. N-1.1)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des partenaires du marché du travail (min. de l'Emploi et de la Solidarité sociale) (L.R.Q., c. M-15.001)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des relations du travail (min. du Travail) (L.R.Q., c. C-27)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des services juridiques (min. de la Justice) (L.R.Q., c. A-14)			X					X ¹	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission des transports du Québec (min. des Transports) (L.R.Q., c. T-12)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission municipale du Québec (min. des Affaires municipales et des Régions) (L.R.Q., c. C-35)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Commission québécoise des libérations conditionnelles (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. L-1.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (min. du Travail) (L.R.Q., c. C-55)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Conseil Cris-Québec sur la foresterie (min. des Ressources naturelles et de la Faune) (L.R.Q., c. F-4.1)			X								X		X			X ¹	X	X	X		X
Conseil de gestion de l'assurance parentale, dans l'exercice de ses fonctions autres que fiduciaires (min. de l'Emploi et de la Solidarité sociale) (L.R.Q., c. A-29.011)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X		X
Conseil de gestion de l'assurance parentale dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires (min. de l'Emploi et de la Solidarité sociale) (L.R.Q., c. A-29.011)							X				X		X			X ¹	X	X			X
Conseil de la famille et de l'enfance (min. de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine) (L.R.Q., c. C-56.2)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil de la justice administrative (min. de la Justice) (L.R.Q., c. J-3)	X			X ¹		X ¹				X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil de la magistrature* (min. de la Justice) (L.R.Q., c. T-16)							X			X ¹	X					X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil de la santé et du bien-être (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. C-56.3)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil de la Science et de la Technologie (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. M-30.01)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Conseil des aînés (min. de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine) (L.R.Q., c. C-57.01)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil des arts et des lettres du Québec (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. C-57.02)			X	X ²		X ²		X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil des relations interculturelles (min. de l'Immigration et des Communautés culturelles) (L.R.Q., c. C-57.2)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil des services essentiels (min. du Travail) (L.R.Q. c. C-27)	X			X ¹		X ¹			X	X	X		X		X	X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil du statut de la femme (min. de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine) (L.R.Q., c. C-59)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil médical du Québec (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. C-59.0001)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil permanent de la jeunesse (Premier ministre) (L.R.Q., c. C-59.01)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil supérieur de l'éducation (min. de l'Éducation, du Loisir et du Sport) (L.R.Q., c. C-60)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Conseil supérieur de la langue française (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. C-11)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Coroner (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. R-0.2)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Corporation d'hébergement du Québec (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. C-68.1)								X ^{1,2}	X							X ^{1,3}				X ²	
Corporation d'urgences-santé (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. S-6.2)			X	X ²		X ²		X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	
Curateur public (min. de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine) (L.R.Q., c. C-81)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Directeur général des élections* (Assemblée nationale) (L.R.Q., c. E-3.3)				X		X	X ¹			X ¹										X ¹	
École nationale de police du Québec (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. P-13.1)								X ^{1,2}	X			X				X ¹		X		X ¹	X ³
École nationale des pompiers du Québec (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. S-3.4)			X					X ^{1,2}			X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Financement-Québec (min. des Finances) (L.R.Q., c. F-2.01)								X ^{1,2}				X				X ¹		X		X ²	X ³
Fondation de la faune du Québec (min. des Ressources naturelles et de la Faune) (L.R.Q., c. C-61.1)								X ¹				X				X ¹				X ¹	
Fonds d'aide aux recours collectifs (min. de la Justice) (L.R.Q., c. R-2.1)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers (min. de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) (L.R.Q., c. A-29.1)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (min. des Finances) (L.R.Q., c. C-73.1)								X ¹				X								X ²	
Fonds de la recherche en santé du Québec (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. M-30.01)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. M-30.01)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X ³
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. M-30.01)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Héma-Québec (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. H-1.1)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Hydro-Québec (min. des Ressources naturelles et de la Faune) (L.R.Q., c. H-5)									X			X								X ²	
Immobilière SHQ (min. des Affaires municipales et des Régions) (L.R.Q., c. I-0.3)												X				X ¹		X		X ²	
Institut de la statistique du Québec (min. des Finances) (L.R.Q., c. I-13.011)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (min. de l'Éducation, du Loisir et du Sport) (L.R.Q., c. I-13.02)		X	X	X ²		X ²	X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Institut national de santé publique du Québec (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. I-13.1.1)			X	X ²		X ²		X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Investissement Québec (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. I-16.1)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
La Financière agricole du Québec (min. de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) (L.R.Q., c. L-0.1)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Musée d'Art contemporain de Montréal (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. M-44)			X					X ¹	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Musée de la Civilisation (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. M-44)			X					X ¹	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Musée national des beaux-arts du Québec (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. M-44)			X					X ¹	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Office de la protection du consommateur (min. de la Justice) (L.R.Q., c. P-40.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Office des personnes handicapées du Québec (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. E-20.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Office des professions du Québec (min. de la Justice) (L.R.Q., c. C-26)		X					X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Office Québec-Amériques pour la jeunesse (min. des Relations internationales) (L.R.Q., c. O-5.1)			X					X ^{1,2}			X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Office québécois de la langue française (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. C-11)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Protecteur du citoyen* (Assemblée nationale) (L.R.Q., c. P-32)				X		X				X ¹					X					X ¹	
Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. P-31.1)	X	X		X		X	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Régie de l'assurance maladie du Québec (min. de la Santé et des Services sociaux) (L.R.Q., c. R-5)		X	X	X ²		X ²	X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Régie de l'énergie (min. des Ressources naturelles et de la Faune) (L.R.Q., c. R-6.01)								X ^{1,2}	X			X				X ¹		X		X ¹	X
Régie des alcools, des courses et des jeux (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. R-6.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Régie des installations olympiques (min. du Tourisme) (L.R.Q., c. R-7)			X						X		X		X		X	X ²	X	X	X	X ¹	X ¹
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (min. de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) (L.R.Q., c. M-35.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Régie des rentes du Québec (min. de l'Emploi et de la Solidarité sociale) (L.R.Q., c. R-9)		X		X ²	X	X ²	X				X		X			X ¹	X	X	X		X
Régie du bâtiment du Québec (min. du Travail) (L.R.Q., c. B-1.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Régie du cinéma (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. C-18.1)		X		X ²		X ²	X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Régie du logement (min. des Affaires municipales et des Régions) (L.R.Q., c. R-8.1)	X	X		X ¹	X	X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Registraire des entreprises (min. des Finances) (L.R.Q., c. R-17.1)	X	X		X ¹		X ¹	X			X	X		X	X		X ¹	X	X	X	X ¹	X
Services Québec (min. des Services gouvernementaux) (L.R.Q., c. S-6.3)	X	X		X ^{1,3}		X ^{1,3}	X			X	X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Société d'habitation du Québec (min. des Affaires municipales et des Régions) (L.R.Q., c. S-8)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Société de développement de la Baie James (min. des Ressources naturelles et de la Faune) (L.R.Q., c. D-8.2)												X								X ²	
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. S-10.0001)			X					X ^{1,2}			X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE- MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ- TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR- MATION- NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Société de développement des entreprises culturelles (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. S-10.002)			X	X ²		X ²		X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Société de l'assurance automobile du Québec dans l'exercice de ses fonctions autres que fiduciaires (min. des Transports) (L.R.Q., c. S-11.011)		X		X ²		X ²	X				X		X			X ¹	X	X	X	X ²	X ²
Société de l'assurance automobile du Québec dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires (min. des Transports) (L.R.Q., c. S-11.011)							X									X ¹		X			X ²
Société de la Place des Arts de Montréal (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. S-11.03)			X					X ¹	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Société de télédiffusion du Québec (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. S-12.01)			X					X ^{1,2}	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Société des alcools du Québec (min. des Finances) (L.R.Q., c. S-13)								X ^{1,2}	X			X				X ²				X ²	
Société des établissements de plein air du Québec (min. du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) (L.R.Q., c. S-13.01)								X ^{1,2}	X			X								X ²	
Société des loteries du Québec (min. des Finances) (L.R.Q., c. S-13.1)								X ¹	X			X				X ²				X ²	
Société des Traversiers du Québec (min. des Transports) (L.R.Q., c. S-14)			X	X ²		X ²			X		X ¹		X			X ^{1,3}	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE- MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ- TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR- MATION- NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Société du Centre des congrès de Québec (min. du Tourisme) (L.R.Q., c. S-14.001)			X					X ¹	X		X		X			X ²	X	X	X	X ¹	X
Société du Grand Théâtre de Québec (min. de la Culture et des Communications) (L.R.Q., c. S-14.01)			X					X ¹	X		X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Société du Palais des congrès de Montréal (min. du Tourisme) (L.R.Q., c. S-14.1)			X					X ¹	X		X		X			X ²	X	X	X	X ¹	X
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. S-16.001)								X ^{1,2}	X			X				X ²				X ¹	X ²
Société générale de financement du Québec (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. S-17)												X								X ²	
Société immobilière du Québec (min. des Services gouvernementaux) (L.R.Q., c. S-17.1)			X					X ^{1,2}	X		X ¹		X			X ¹	X	X	X	X ¹	
Société Innovatech du sud du Québec (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. S-17.2.2)								X ¹				X				X ²				X ²	X

ORGANISMES	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX : STATUT ET OBLIGATIONS																				
	APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE													AUTRES APPLICATIONS							
	ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION GOUVERNE-MENTALE			RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES			RESSOURCES HUMAINES			RES. BUDGÉ-TAIRES	RESSOURCES CONTRACTUELLES		RES. INFOR-MATION-NELLES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	BUDGÉTAIRE Art. 3, par. 2 ^o	ASSUJETTI À LA LFP Art. 3, par. 3 ^o	SUBVENTIONNÉ Art. 3, par. 4 ^o	PLAN STRATÉGIQUE Art. 8	ENTENTE DE GESTION Art. 19	RAPPORT ANNUEL DE GESTION Art. 24, alinéa 1	ASSUJETTI À LA LFP, art. 30 à 36 et 38 à 40	RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	VISÉ PAR LOI RÉGIME NÉGO. CONV. COLL.	GESTION DES DÉPENSES Art. 41 à 57	ASSUJETTI À LA RÉGLEM. SUR LES CONTRATS, art. 58 à 60, 62 et 63	ASSUJETTI À UNE POLITIQUE SUR LES CONTRATS Art. 61	GESTION DES RESSOURCES INFORMATION. Art. 64 à 66	ACQUIS. PAR LE DGA	COND. TRAV. DÉ- TERM. PAR GOUV.	VISÉ PAR ACI	VISÉ PAR AQO	VISÉ PAR AQNB	VISÉ PAR AQNY	COMPRIS DANS PÉ- RIMÈTRE COMPT.	SIQ
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (min. du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) (L.R.Q., c. S-17.4)								X ¹				X				X ²				X ²	X
Société québécoise d'assainissement des eaux (min. des Affaires municipales et des Régions) (L.R.Q. c. S-18.2.1)			X					X ¹			X ¹		X			X ¹	X	X	X	X ¹	
Société québécoise d'information juridique (min. de la Justice) (L.R.Q., c. S-20)								X ¹	X			X				X ²				X ¹	
Société québécoise de récupération et de recyclage (min. du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) (L.R.Q., c. S-22.01)								X ¹	X			X				X ²				X ¹	
Sûreté du Québec (min. de la Sécurité publique) (L.R.Q., c. P-13.1)	X			X ¹		X ¹			X	X	X		X	X	X	X ¹	X	X	X	X ¹	X ²
Tribunal administratif du Québec (min. de la Justice) (L.R.Q., c. J-3)		X	X				X				X		X			X ¹	X	X	X	X ¹	X
Vérificateur général* (Assemblée nationale) (L.R.Q., c. V-5.01)				X		X	X			X ¹										X ¹	